

# RENCONTRES

## « CHANTER BOUGER »

### MAÎTRISES, CHŒURS D'ENFANTS

*Formation, Échanges, Ateliers pour  
professionnels, encadrants, et chefs de  
chœur d'enfants et de jeunes*

Partenariats :

La Maîtrise de Dijon (dir. Etienne Meyer)

La Cité de la Voix et le Centre de Documentation pour l'Art Choral

La Fédération Française des Petits Chanteurs – Pueri Cantores

**27 et 28 janvier 2024**

**Dijon (21)**

Pueri Cantores  
FRANCE

LA MAÎTRISE  
de Dijon

C  
D  
A  
C  
CENTRE DE  
DOCUMENTATION  
POUR L'ART  
CHORAL

ciTé  
DE  
La VOIX  
VÉZELAY  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

centre national d'art vocal

L'IFAC est soutenu par  
le ministère de la  
Culture



Ministère  
Culture

# PROGRAMME

samedi 27 janvier 2024

09:00 Accueil des participants

09:30 · 12:20 REPERTOIRE ET DOCUMENTATION

Présentation des ressources du CDAC et pratique de répertoire

**Intervenante : Marie-Catherine Gourdon, responsable du Centre de Documentation pour l'Art Choral (CDAC) de la Cité de la Voix.**

Visite du CDAC en demi-groupe et présentation de ses ressources, présentation et mise en application interactive d'un répertoire ciblé « chant et mouvement ».

12:30 – 14:00 Déjeuner

14:30 · 16:30 PRÉGÉNÉRALE À L'OPERA DE DIJON

Temps de prégénérale de *Turandot*, de Puccini, avec les enfants de la Maîtrise de Dijon sur scène.

Plus d'informations sur l'œuvre :

<https://opera-dijon.fr/fr/au-programme/calendrier/saison-23-24/turandot/>

*Sous réserve.*

16:30 · 17:30 Déplacement à la Maîtrise de Dijon - Pause

17:30 · 21:30 LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS NOS ETABLISSEMENTS

Conférence et temps d'échange

**Plusieurs intervenants dont Benoît Kiry, délégué régional d'Alsace de la Fédération Française des Petits Chanteurs – Pueri Cantores.**

Présentation de plusieurs stratégies de lutte contre le harcèlement, de plans d'actions, de protocoles, de dispositifs, de matériels et de divers outils.

Temps de discussion et de dialogue / Table ronde sur le sujet du harcèlement.

19:00 – 20:00 Dîner

# dimanche 28 janvier 2024

08:45 Accueil des stagiaires à la Maîtrise de Dijon

9:00 · 12:00 CARTE BLANCHE A JEANNE DAMBREVILLE – PARTIE I

Travail pratique avec les stagiaires

**Intervenante : Jeanne Dambreville**

12:00 – 13:30 Déjeuner

13:30 · 15:00 CARTE BLANCHE A JEANNE DAMBREVILLE – PARTIE II

Travail pratique avec les jeunes de la Maîtrise.

**Intervenante : Jeanne Dambreville, avec les élèves de la Maîtrise de Dijon.**

- Questions – Réponses avec les stagiaires.

15:15 · 17:30 LA MAÎTRISE DE DIJON, VUE DE L'INTÉRIEUR & BILAN DES RENCONTRES

Table ronde et discussions

**Intervenants : Etienne Meyer, directeur de la Maîtrise de Dijon, l'équipe pédagogique de la Maîtrise et de l'école CHAM.**

- Le cursus, le projet pédagogique.
- Le répertoire spécifique à la Maîtrise de Dijon.
- Le sujet du harcèlement traité au sein de la Maîtrise et de l'établissement scolaire.
- Bilan des rencontres.

17:30 FIN DES RENCONTRES

## Informations complémentaires

### Lieux

**Centre de Documentation pour l'Art Choral**, Cité de la Voix, Tour Elithis,  
1B, Boulevard de Champagne, 21000 Dijon

**AuditOrium Robert Poujade**, Place Jean Bouhey, 21000 Dijon

**La Maîtrise de Dijon**, 14 rue du Nuits-Saint-Georges, 21000 Dijon

### Accès et repas

Les participants recevront les modalités d'accès et consignes annexes avec leur convocation.

# FICHE INFORMATIVE INSCRIPTION

Rencontres professionnelles « CHANTER BOUGER » - Maîtrises,  
Chœurs d'enfants et de jeunes - 27 et 28 janvier 2024

## Grille des tarifs

► <b>Frais d'inscription</b>	<b>Adhérents</b>	<b>Non Adhérent</b>	
	<b>*Forfait 2 jours</b> (samedi – dimanche) <b>TOTAL</b>	<b>Adhésion</b>	<b>TOTAL</b>
Étudiant	<b>50,00 €</b>	+ 20,00€	<b>70,00 €</b>
Individuel	<b>150,00 €</b>	+ 20,00€	<b>170,00 €</b>
Formation Professionnelle (prise en charge employeur)	<b>290,00€ (adhésion facultative)</b>	adhésion facultative	

## Formation professionnelle

Vous êtes salarié de la fonction publique territoriale, vous disposez d'un droit à la formation professionnelle tout au long de votre carrière et cela quel que soit votre statut (fonctionnaire ou non titulaire). Vous êtes salarié du secteur privé, la formation des salariés pour l'adaptation à l'emploi est un **devoir** de l'employeur.

Dans ces deux cas, des solutions de financements existent et différents dispositifs permettent de former un salarié à titre individuel. N'hésitez pas à faire connaître **au plus vite** votre projet de formation à votre employeur ou votre responsable hiérarchique.

Vous pouvez communiquer cette **plaquette de formation** à votre employeur, avant de vous rapprocher de **Mathieu Bellier** pour toute demande de devis ou d'informations complémentaires :

**Informations** : Mathieu Bellier - 07 67 74 48 16 – [mathieu.bellier@artchoral.org](mailto:mathieu.bellier@artchoral.org).

*Possibilité de s'inscrire individuellement si l'action de formation proposée ne rentre pas dans les critères d'éligibilité du plan de formation de votre employeur.*

## Pour s'inscrire

<https://www.helloasso.com/associations/institut-francais-d-art-choral/evenements/rencontres-chanter-bouger-2024-maitrises-choeurs-d-enfants-et-de-jeunes-1>

## Adhésion

Les participants en inscription individuelle doivent être à jour de leur cotisation à l'IFAC pour l'année civile 2024 > Pour régler votre adhésion 2024 :

<https://www.helloasso.com/associations/institut-francais-d-art-choral/adhesions/adhesion-ifac-2024>

**Rappel** : l'adhésion est valide sur une année civile, de janvier à décembre.